



LIGUE OUEST
994 / 05 / IA
Agrément n°04 35S 123
du ministère de la Jeunesse et des Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION DU CRITERIUM
COURSE NATURE 2018
DE LA LIGUE OUEST
Le vendredi 25 mai 2018 Champgenêteux

Annexe 1 : Plan d'accès

1. GENERALITES

Un critérium de course hors stade (course nature) de la ligue Ouest de la FCD sera organisé **le vendredi 25 mai 2018** sur la commune de **Champgenêteux (53)**.

Cette note précise l'organisation de cette compétition ouverte à tous les licenciés de la FCD.

Cette compétition inscrite au calendrier de la ligue se déroulera sur la commune CHAMPGENÊTEUX, lieu-dit Les Mézières (53 160).

Deux distances sont proposées : 12 et 16 km.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club Organisateur :

ASAG Pays de la Loire « section Mayenne »

Responsable :

Adjudant Renaud BOUTET - Centre instruction EGM 17/23 (06 08 17 25 59)

Mail : renaud.boutet@gendarmerie.interieur.gouv.fr , asagnordmayenne@gmail.com

b) Conseiller technique :

Joël VIOLLE - 13 rue de la Rivaudière - 35131 PONT-PEAN

06 61 86 99 46

<mailto:joel.violle@bbox.fr>

c) Règlement particulier :

Cette épreuve est inscrite au calendrier de la ligue Ouest de la FCD.

Une seule course est au programme.

Les coureurs femmes et hommes peuvent effectuer au choix le circuit de 12 ou 16 km.

d) Déroulement de la compétition :

08h30 : accueil des participants sur le site

09h00 : remise des dossards (prévoir épingles)

09h30 : départ de la course 12 et 16 km

12h00 : proclamation des résultats et remise des récompenses

13h00 : repas champêtre (buffet-barbecue)

e) Récompenses :

Individuels (H et F) :

3 premiers seniors - 3 premiers vétérans sur 12 et 16 km soit 24 médailles au total (8 or, 8 argent et 8 bronze).

Équipes : coupes (4)

1^{ère} équipe femmes toutes catégories confondues (classement sur 3) sur 12 et 16 km.

1^{ère} équipe masculins toutes catégories confondues (classement sur 4) sur 12 et 16 km.

Soit 4 coupes.

f) Jury technique :

Directeur de course : Adjudant BOUTET Renaud

CTS ligue Ouest : Joël VIOLLE

Représentant de la ligue Ouest : Martine GILLET

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

Le transport est à la charge des clubs participants.

b) Soutien santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux qui supporteraient les accidentés de la voie publique.

c) Arbitrage :

Le représentant de ligue et le CTS seront juges en cas de litige.

d) Divers :

La remise des récompenses sera organisée à l'issue de la compétition.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

a) Licences et documents :

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2017/2018 et/ou d'un certificat d'aptitude à la pratique de la course hors stade en compétition si le code « Activité » de la licence FCD est autre que : course hors stade.

La participation à une course hors stade est subordonnée à la présentation d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat médical (ou copie) de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an. Les photocopies des licences FCD, FFA et autres fédérations ainsi que certificats médicaux pour les non-licenciés seront joints aux bulletins d'engagement. Aucune inscription ne sera prise en compte sans l'un ou l'autre de ces documents.

b) Engagement :

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs licenciés FCD. **Aucun paiement** sur place.

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA. Inscription en ligne **avant le mardi 22 mai 2018** (délai de rigueur).

Attention : L'inscription se faisant par SYGEMA, les clubs ne devront pas faire parvenir les chèques de participation à la ligue.

Une facture correspondant à l'ensemble des frais de participation sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

d) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sortie des véhicules du club).

e) Bilan activités et compte-rendu :

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD (mail : bussard.patrick@wanadoo.fr).

f) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du Trail de Champgenéteux et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

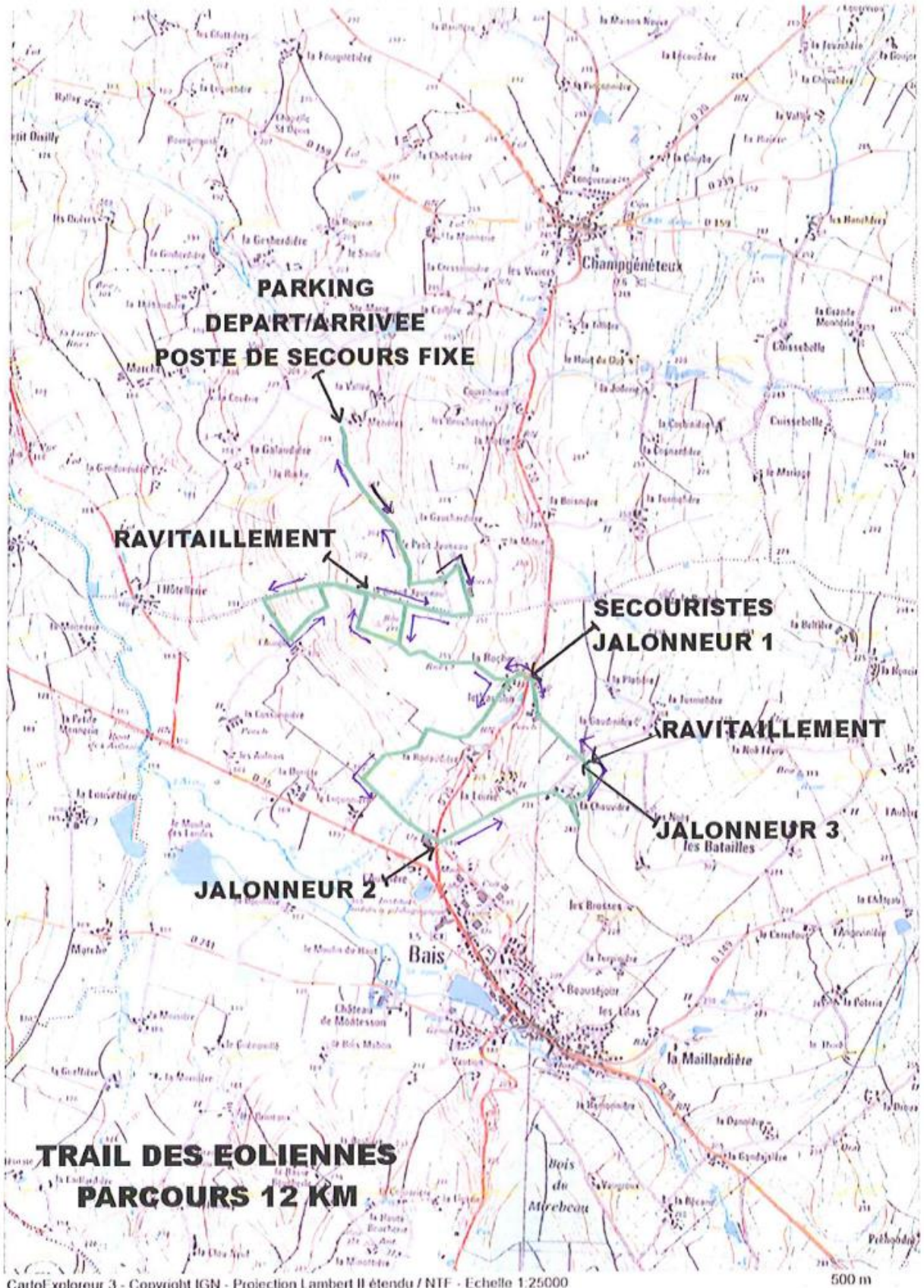
Vice président de la Ligue Ouest
Coordonnateur du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest
- Membres du comité directeur de la ligue
- Président des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif Course Hors Stade de la ligue

Annexe 1



Cartof xplorateur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000
© FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR® GRP®, PR®